

S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi

NATURA 2000 programa MUNDARRAIN eta ARTZAMENDI eremueta eramaiteko Sindikatua

Compte-rendu du Comité Syndical du 17 novembre 2011

2011ko azaroaren 17ko Sindikatu Batzordeko Bilkuraren Bilduma

Le Conseil Syndical du S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi s'est réuni le 17 novembre 2011 à 14h15 sous la présidence de M. IRIQUIN

2011ko azaroaren 17an arratsaldeko 2'15etan, Sindikatuaren Sindikatu Batzordea bildu da IRIQUIN Jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM.Mme **BERROUET** (Bidarray) – **BORDA** (Itxassou) - **DURRUTY** (Bidarray) - **EZCURRA** (Ainhoa) – **IRIQUIN** (Itxassou) – **LAGARDE** (Ainhoa) – **MONGABURE** (Louhossoa) *Jaun andereak*

Absents excusés - *Barkatuak* : MM. – **ARANA** (Souraïde) - **IPUTCHA** (Espelette) – **OLAIZOLA** - **SAINT-PIERRE** (Louhossoa) - (Espelette) - **UHARRIZ** (Souraïde) *Jaun andereak*

Membres en exercice : 12

Présents : 7

Quorum : 7

Kideak : 12

Hor zirenak : 7

Quorum : 7

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : M. **BERROUET** *Jauna*

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

Aintzineko bilkuraren bilduma onartu ondoan, administrazio kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

Remboursement d'une avance de trésorerie

Kutxa abantzu baten ordaintzea

Le Président fait savoir à l'assemblée que le S.I.V.U Natura 2000 Mondarrain Artzamendi s'est trouvé confronté à un déficit de trésorerie au moment d'honorer le mandatement du troisième et dernier échelonnement des factures de 2011. Malgré le versement des subventions des factures d'avril et de juillet et étant donné la somme conséquente à mandater (65 819,14 €), les crédits se sont avérés insuffisants. Au moment du vote du Budget Primitif 2011, le Comité Syndical ne s'est pas aperçu du montant élevé de la dernière tranche des factures 2011 à honorer.

Afin que l'échéancier prévisionnel des dépenses puisse être respecté sur l'exercice 2011, il indique que la Commune d'ITXASSOU, principale collectivité concernée en terme de surfaces traitées et siège social du S.I.V.U, a approuvé le principe du versement d'une avance de trésorerie au S.I.V.U d'un montant de 41 000,00 euros.

Il ajoute que le Conseil Municipal a demandé au Comité Syndical de s'engager pour que ladite somme soit portée en dépenses sur le Budget Primitif 2012 du S.I.V.U.

Les membres présents, entendu l'exposé du Président, indique que la somme d'un montant de 41000,00 euros sera inscrite en dépenses au Budget Primitif 2012.

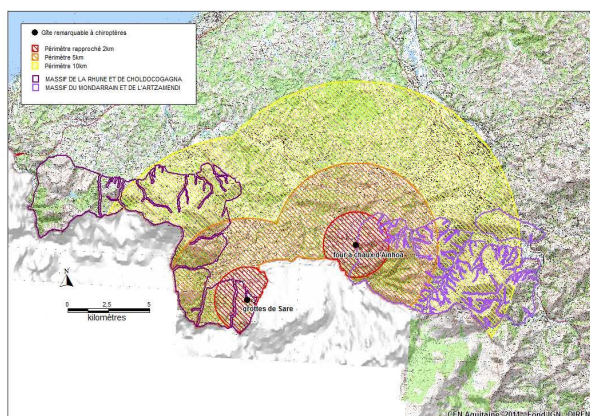
Lehendakariak hor zirenei Itsasuko Herriko Kontseiluak 41 000,00 euroko abantzu bat eman duela aipatzen die. Sindikatuak, 2012an diru hori Herriko Etxeko kontuan sartuko du.

Etude des terrains de chasse des chauves-souris : travail conjoint CEN + DREAL **Saguzen ihiziaren guneen ikasketa : CEN eta DREAL lan ezkonlaguna**

Dans le cadre du diagnostic écologique, le CEN a recensé une importante colonie de chauves-souris à l'ancien four à chaux d'Ainhoa (colonie mixte de 4 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats et composée de 200 à 300 individus).

C'est ainsi que la DREAL a sollicité le CEN Aquitaine pour envisager avec eux des mesures favorables aux chiroptères en particulier hors site Natura 2000. Ce projet en faveur des chauves-souris permettrait d'améliorer l'état de conservation des espèces présentes.

Le gîte remarquable du four à chaux d'Ainhoa situé sur la limite du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi ; les périmètres des terrains de chasse s'étendent alors obligatoirement hors site. Il paraît donc logique d'intégrer ce projet dans la gestion des sites Natura 2000 concernés.



Afin de définir au mieux ce projet agri-environnemental, un diagnostic des terrains de chasse doit être mené afin de recenser les zones et milieux prioritaires pour la contractualisation ainsi que les mesures de gestion les plus adaptées ; une animation ciblée et efficace pourra alors être envisagée fin 2012/2013.

Le CEN Aquitaine solliciterait une subvention pour la réalisation de ce diagnostic qui pourrait être pris en charge à 100 % par la DREAL.

La cartographie des terrains de chasse hors site Natura 2000 s'inscrit dans la continuité de l'élaboration du DOCOB et permettra d'avoir une vision complète de l'utilisation de l'espace par les chiroptères. Une fois le DOCOB achevé, tous les éléments de connaissance seront donc disponibles pour définir la meilleure stratégie d'action. Une extension du périmètre ne sera pas nécessaire dans la mesure où les mesures agro-environnementales allant au delà des limites du site sont proposées en faveur d'habitats ou d'espèces du site Natura 2000.

Le Comité Syndical, conscient de l'intérêt d'élaborer un plan de gestion des plus complets, se prononce favorablement à la réalisation d'une étude complémentaire des espèces présentes sur le

site du four à chaux d'Ainhoa mais indique qu'aucune dépense supplémentaire ne sera engagée. Cependant, comme l'animation de ce projet doit être intégrée dans l'animation du DOCOB Mondarrain Artzamendi, les dépenses afférentes seront prévues dans le budget s'y rapportant si le financement d'actions hors site est assuré.

Ainhoako kare labean saguzen ikasketa osagarri gidatu izan behar da. Sindikatu batzordea proiektu hauekin adostua da bainan aipatzen du ezein gasturik aurrekontuan izena emana izanen dela. Diru laguntza ukaitea posible baldin bada, bere animazioa egina izanen da.

Questions diverses

Galdera desberdinak

- Site d'escalade du Mondarrain : Jean-Paul IRIQUIN rend compte de la réunion du 17 septembre 2011 organisée autour du projet de rééquipement des blocs du Mondarrain (cf annexe 1). Il indique qu'un accord de principe a été donné au Comité Départemental 64 de la FFME pour, dans un premier temps, mettre en sécurité le site sur le week-end du 15 octobre ; le projet de la FFME étant de ré-équiper le site d'escalade durant le printemps 2012.
- *Mundarraineko eskalada tokia : sindikatu batzordea adostasuna Departamendu Eskalada Komiteari eman dio joan den urrian Mundarraineko harkaitzak segurtatzeko, gune hau berriz hornitzea bere helburutik pentsatuz.*

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Gaia bukatua denez, bilkura arratsaldeko 5'30tan gelditzen da.

Ordre du jour

- Présentation du projet d'équipement par le Vice-président du CD64 FFME (Bruno Floret)
- Présentation du Docob et de la zone Natura 2000 du Mondarrain (CREN EHLG)
- Mot du représentant du Conseil Général sur l'intérêt du site d'escalade du Mondarrain (Nicolas Watteau)
- Impact du rééquipement par rapport à la zone Natura 2000
- Identification des secteurs
- Phases et périodes d'équipement
- Sortie sur le terrain, identification des secteurs.

Présents :

- Cren Aquitaine, Priscille L'Hernault
- EHLG, Elena Aguerre
- CG 64, Watteau Nicolas
- Mairie/Sivu, Pascale Amestoy Coordinatrice SIVU
- CD64 FFME, Bruno Floret (Vice-président), Raymond Mirassou (Responsable SNE), Jean-Baptiste Goemare (Agent de développement), Romain (Initiateur SNE).

Début de la réunion 9h45

Tour de table et présentation générale des protagonistes.

Présentation et chronologies de l'équipement de la falaise du Mondarrain, qui est conventionnée depuis 2001. Bruno Floret souligne les vagues d'équipement et de dééquipement sauvage qui pourrait mettre en danger la sécurité des pratiquants.

Deux secteurs existent, le premier est la falaise sportive d'initiation et le deuxième le secteur de bloc. Ce dernier est entretenu par un fléchage discret.

Le CD64 FFME affiche l'intérêt du site car peu de falaises sont équipées au Pays basque. Le Mondarrain a une vocation éducative et pédagogique et permet l'aménagement de voies sans grand engagement physique et technique.

Raymond Mirassou présente les points techniques sur la procédure d'équipement.

Présentation de Natura (Pascale, Elena, Priscille).

Pendant 2 ans, le Docob porte sur le diagnostic écologique et sur les activités socio-économiques. Les groupes de travail organisés dès la mi-novembre serviront à fixer les objectifs.

Natura 2000 est un projet Européen qui s'inscrit dans deux directives : les espèces d'oiseaux et les habitats remarquables. 12 % du territoire national est en Natura 2000. Dans le 64, 30% du territoire est en Natura 2000. Le principe Natura 2000 réside dans le fait de lister les pratiques bénéfiques et néfastes dans la zone pour évaluer leur incidence.

Le Docob (document d'objectif) s'effectue en trois phases :

- Diagnostic
- Enjeux et actions
- Plan d'action

Priscille L'Hernault présente l'étude de la directive habitat sur les 6000 hectares de la zone Mondarrain/Artzamendi pour les habitats remarquables (les landes et les broussailles, les tourbières, les rochers et les éboulis, les espèces de chauves souris, les plantes et les invertébrés).

Les oiseaux et les grands rapaces sont hors Docob. Ce sont les associations du Gopa et de Saiak qui les suivent en relayant l'information à la LPO.

Nicolas Watteau indique que l'aménagement du site doit aller plus loin puisqu'il doit inclure les points sur la fréquentation, le parking, les zones dangereuses et protégées... Ce projet transversal s'articulerait avec la CDESI.

Nicolas Watteau présente rapidement la CDESI. Le Conseil Général est en train de la mettre en place. Elle aura pour but de regrouper toutes les personnes concernées qui auront en charge d'inscrire des espaces sites et itinéraires d'intérêts départementaux (entre 50 et 60).

Le site du Mondarrain pourrait être éligible au PDESI.

Présentation sur vidéoprojecteur des secteurs du site par Bruno Floret. Projet d'une cinquantaine de voies.

Priscille L'Hernault précise que le projet d'aménagement de la falaise tel que présenté lors de la réunion, ne présente pas à priori de "contradictions" au maintien de la biodiversité de la falaise, au vu des connaissances actuelles (diagnostic écologique en cours de réalisation) mais que des précautions doivent être prises pour préserver les milieux environnants (notamment la hêtraie, les tourbières du Mondarrain etc...) L'avis est aussi à nuancer, selon les données oiseaux dont peuvent disposer la LPO et les autres associations locales.

Nicolas Watteau ajoute que le mois d'octobre est la période de la chasse. Un communiqué d'information pour le syndicat de chasse local leur sera adressé sous couvert de l'accord moral du Président du SIVU. Pascale en informe le Président. Elena Aguerre doit fournir au CD64 FFME les coordonnées du Syndicat de Chasse après les avoir contactés sur le projet d'escalade.

Raymond Mirassou souligne que les nuisances sonores du perforateur ne devraient pas gêner les oiseaux.

La mise en sécurité du site par la pose de relais se fera sur un week-end d'octobre, soit le : 8/9, 15/16, 22/23.

Fin de la réunion 11h20

Sortie sur le terrain :

- Tour du site et présentation de la vétusté des équipements.
- Détermination des secteurs qui feront l'objet du pré-équipement durant le week-end d'octobre par les bénévoles du CD64 FFME.